



BULLETIN D'INFORMATIONS
N°166-DÉCEMBRE 2016
Mairie de SAINT-SERVAIS – 29400
Tel 02.98.68.15.21.
Fax 02.98.68.34.82.
courriel : mairie.saintservais@orange.fr
Site Internet : www.saint-servais-29.fr

Ce bulletin d'informations est disponible sur le site officiel de la commune

www.saint-servais-29.fr

URGENCES : Médecin de garde 15 SAMU,
Pharmacie de garde 3237, Pompiers 18, portable
112, Gendarmerie 17

MÉMO : Ecole 09.61.20.66.81, Garderie 06.87.29.71.04,
Infirmière libérale Mme HENNEQUEZ 07.86.05.43.81

AGENDA

➔ **Rando-Crêpes** organisé par le Comité des Fêtes le dimanche 4 décembre à la salle polyvalente, départ à 10h, repas servi à partir de 12h.

➔ **Festival d'arts de la rue** organisé par « Les Cordes Associées » le samedi 17 décembre de 11h30 à 20h au Vallon.

Concert à l'Inattendue à partir de 20h.

➔ **Marché de Noël** organisé par l'APE le samedi 17 décembre de 11h à 20h à l'allée de pétanque.

➔ **Don du Sang** le mardi 27 décembre, de 8h à 12h30 à Plounéventer à la salle Sklérijenn

LES CORDES ASSOCIÉES VOUS INVITENT AU
FESTIVAL LE MARENTIN
AU BOURG DE SAINT-SERVAIS (29400)
#2 2ÈME ÉDITION

11H - 20H
MARCHÉ DE NOËL
20H CONCERT
"BAZAR ACCOUSTIK"
AU BAR L'INATTENDUE

SAMEDI
17
DÉCEMBRE

À PARTIR DE 11H30
SPECTACLES DE RUE
DANSE, CIRQUE
THÉÂTRE, CONCERT

RESTAURATION ET BUVETTE SUR PLACE - JOURNÉE FAMILIALE
WWW.LESCORDESASSOCIEES.FR

Saint Servais Communauté de Communes Pays de Landivisiau L'inattendue. Cordes Associées

VIE MUNICIPALE



Doyenne de la commune : Marie Guennégan a fêté ses 94 ans. Adélaïde-Marie Guennégan, entourée d'une partie de sa famille, ainsi que du maire et de quelques membres du Centre communal d'action sociale.

CONSEIL MUNICIPAL

L'ÉCOLE

Une demande de subvention exceptionnelle est faite auprès de la mairie pour de nouveaux ouvrages pour les CP pour un montant de 502,50 euros. Le conseil donne son accord sous réserve de remise d'une facture identifiant les produits concernés.

Les dictionnaires offerts par la municipalité sont achetés pour les élèves de CM1.

Lecture du courrier reçu de l'inspection académique.

EXTENSION ECOLE

L'étude de sol a été réalisée le lundi 14 novembre. A réception des résultats, David PRIGENT, Architecte, lancera les appels d'offres.

Demande de devis pour les missions de contrôles techniques et de coordination SPS. Après présentation de deux devis réceptionnés, le conseil donne son accord pour travailler avec le groupe Qualiconsult.

REGLEMENT CIMETIERE

Le règlement du cimetière est rédigé. Le conseil a délibéré et approuvé le règlement.

RESTAURATION EGLISE

Le dossier de restauration de l'église doit passer prochainement en commission à la DRAC.

Des contacts sont pris avec la fondation du patrimoine. Dossier en attente de réception.

VIES DES ASSOCIATIONS

Le comité des fêtes organise le téléthon le dimanche 4 décembre, avec une marche le matin à partir de 10h00 et repas crêpes servi à partir de 12h sur réservation.

L'association « Les Cordes Associées », organise un festival d'arts de la rue le samedi 17 décembre de 11h30 à 20h00 au Vallon. L'association a demandé une participation de la mairie. Le conseil a donné son accord pour une participation d'un montant de 1 500,00 euros en raison de la nature exceptionnelle de l'évènement.

L'APE aménagera l'allée de pétanque pour son traditionnel marché de Noël, ce même jour, et présentera les objets réalisés lors des TAP. Boissons et restauration rapide sur place.

ACHATS DIVERS

Mise en place des nouvelles et des anciennes guirlandes le samedi 3 décembre.

La rénovation du mur du presbytère est terminée pour un montant de 1249,00 euros HT.

Accord du conseil pour signer le devis pour la vérification des installations électriques des bâtiments communaux.

TARIF ASSAINISSEMENT SEMI COLLECTIF 2017

La commune a passé un contrat avec la Société Suez - Lyonnaise des Eaux pour l'entretien des assainissements semi-collectifs (Kernevez, Bourg, atelier communal, salle polyvalente, école et terrain des sports). En contrepartie, les usagers paient une taxe d'assainissement reversée à la commune et calculée sur les consommations d'eau. Le conseil a délibéré pour reconduire les tarifs 2016 en 2017.

REVISIONS DES LOYERS

Les loyers sont révisibles chaque année, en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE. Ce dernier étant très faible, le conseil souhaite ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2017.

URBANISME

A Kerelle, régularisation cadastrale et demande de bornage pour un coût de 1080,00 euros. Vote du conseil favorable pour diviser le coût du géomètre entre les trois parties.

Au ménez, le conseil municipal entérine la proposition de Monsieur le Maire de régulariser quelques m² par un échange des terres. Ce dossier reste en attente d'approbation du propriétaire.

A la demande de la Direction Départementale des territoires et de la Mer, des servitudes sont à rajouter au document d'urbanisme, carte communale.

MODIFICATION DES STATUTS COMMUNAUTAIRES.

Monsieur le Maire donne lecture des modifications des statuts communautaires. Le conseil donne son accord.

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.

Le rapport d'activité retrace l'ensemble des travaux et des actions réalisés ou engagés par l'intercommunalité au cours de l'année 2015. L'information est transmise aux élus lors du conseil et transmis par mail.

QUESTIONS DIVERSES

Arnaud LE LOUER remplace Raphaël LE BARS, en arrêt jusqu'au 25 novembre.

Réception de la recette provenant du produit des amendes de police au titre de l'année 2015 pour un montant de 6469,13 euros.

Prochain conseil le 15 décembre 2016.

REPAS CCAS



Samedi 15 octobre le CCAS a invité à déjeuner les personnes âgées de **65 ans et plus**. Ce repas a permis à 39 personnes de passer un bon moment en compagnie du Maire et du doyen de la commune : le père Yves ARZUR. Deux nouveaux visages dans l'assemblée : Marie-Ange Méar et François Riou. Photographie ici en compagnie des membres du CCAS et des conseillers municipaux. (photo extraite du Télégramme).

ÉTAT CIVIL

Naissance : Léo LE HER, 3 lotissement de la Garenne, né le 3 novembre 2016.

Décès : Mme HIRRIEN Yvonne, 68 ans, décédée le 9 novembre 2016 à BREST.

RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES DU PAYS DE LANDIVISIAU

Permanences	A la Mairie de BODILIS	A la Mairie de PLOUNÉVENTER
DÉCEMBRE 2016	Jeudi 15 décembre de 9h00 à 12h00	Jeudi 1 ^{er} décembre de 9h00 à 12h00
Temps d'éveil	A BODILIS	Salle Sklerijenn à PLOUNÉVENTER
DÉCEMBRE 2016	Lundi 5 décembre à 10h30 au pôle enfance Arc En Ciel	Jeudis 8 et 15 décembre à 9h30 ou à 10h30 Eveil au mouvement et au jeu

RECENSEMENT

Les filles et les garçons nés en décembre 2000 et à partir de leur date d'anniversaire doivent se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille et de la carte d'identité. Le recensement citoyen est **obligatoire**. Cette démarche facilite l'inscription **sur les listes électorales** et déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté**.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Les nouveaux habitants, ainsi que les personnes non inscrites, doivent demander leur inscription sur la liste électorale avant le 31 décembre 2016, pour pouvoir voter à SAINT-SERVAIS en 2017. Les élections Présidentielles auront lieu les 23 avril et 7 mai 2017. Les jeunes qui auront 18 ans au plus tard le 30 Novembre 2016, doivent prendre contact avec la Mairie pour s'assurer de leur inscription. Se munir d'une pièce d'identité.

Tous les trois à cinq ans, les mairies procèdent à une refonte complète des listes électorales, ce qui conduit, en pratique, à l'envoi d'une nouvelle carte d'électeur à tous les inscrits. La dernière refonte de la liste ayant eu lieu en 2012, tous les électeurs Saint-Servaisiens vont donc recevoir une nouvelle carte en 2017. Afin que celle-ci soit exacte, vous pouvez agir. Vous avez jusqu'au 31 décembre 2016 pour informer la Mairie de toute différence entre votre situation personnelle (état civil, adresse, etc.) et la carte électorale en votre possession, et fournir les documents demandés. Ces modifications seront ainsi prises en compte lors de la réédition des cartes, en mars 2017.

DÉCHETTERIE

Pour le bien-être de tous, veuillez envoyer vos gravats et vos déchets verts à la déchetterie et non pas les déposer sur des terrains privés ou publics. Pour rappel, ceci est répréhensible par la loi. Merci de votre compréhension. Merci de bien vouloir ramasser vos conteneurs le plus rapidement possible après le passage du camion d'ordures ménagères, surtout en cas de tempête.

DÉRATISATION

Le passage de l'entreprise de dératisation aura lieu le jeudi 8 décembre 2016 sur la commune de Saint-Servais. Merci de vous inscrire en Mairie avant cette date.

PAROISSE

Messes dans l'Ensemble Paroissial

Dimanche 4 décembre : messe à 10h30 à BODILIS.

Samedi 10 décembre : messe à 18h00 à SAINT-DERRIEN.

Dimanche 18 décembre : messe à 10h30 à PLOUNÉVENTER.

Samedi 24 décembre : veillée de Noël à 18h00 à PLOUNÉVENTER.

Dimanche 25 décembre : jour de Noël, messe à 10h30 à SAINT-SERVAIS.

AMICALE TROUZ-AN-DOUR

Les adhérents fêteront Noël, lors du goûter qui sera servi le jeudi 15 décembre. Merci de vous inscrire au club ou auprès des responsables pour le jeudi 8 décembre.

Autre date à retenir : le samedi 21 janvier, assemblée générale, suivie d'un repas.

AU BOUILLON DE CULTURE

Un déplacement à la Bibliothèque Départementale de Sainte-Sève a permis le renouvellement de 200 ouvrages. Les bénévoles ont fait les choix les plus judicieux afin de satisfaire le maximum de lecteurs. Ces ouvrages seront en rayon dès la fin du mois de novembre.

La bibliothèque sera fermée les dimanches 25 décembre 2016 et 1^{er} janvier 2017.

DON DU SANG

Comme chaque année, le don du sang aura lieu à PLOUNÉVENTER le mardi 27 décembre à l'Espace Sklerijenn, de 8h à 12h30. Les donateurs peuvent le faire à partir de 18 ans (avec une pièce d'identité) jusqu'à 70 ans révolus. Il ne faut pas venir à jeun.

Contact : Valérie PAUL (SAINT-SERVAIS) ☎ 06 60 47 36 73

Annie RIOU (PLOUNÉVENTER) ☎ 06 71 77 13 89

C'est l'époque de Noël, pourquoi ne pas faire cadeau de votre sang. Merci!

URBANISME

Permis de construire :

Déposée le 30/09/2016	Commune de SAINT-SERVAIS	le Bourg	Construction école
Accordé le 29/10/2016			
Déposé le 5/09/2016	M.TREGUER Benjamin	Kerhéol	Maison Individuelle
Accordé le 18/11/2016	Mme ECHAUBARD Lucie		

Certificat d'urbanisme :

Déposé le 2/11/2016	Maîtres SELARL-PRIGENT-RAMOND	Kérivin
---------------------	-------------------------------	---------

Rappel : les ravalements, les châssis et serres dont la hauteur au-dessus du sol est supérieure à 1m80 doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE

UNION SPORTIVE SAINT-SERVAIS / SAINT-DERRIEN

DATES	U.S. SAINT-SERVAIS A
11 décembre	Championnat à 15h à SAINT-VOUGAY contre A.S. SAINT-VOUGAY
18 décembre	Championnat à 15h à SAINT-SERVAIS contre R.C.LESNEVEN C

PETITES ANNONCES, MANIFESTATIONS ET INFOS

MISE EN CONFORMITE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Deux cas sont possibles:

- 1 - Un particulier souhaite mettre son assainissement en conformité
- 2- Dans le cas d'une vente immobilière : l'acheteur a un an à la date de la vente pour mettre en conformité l'assainissement individuel

PROCEDURE:

- faire une étude de sol auprès d'un bureau d'études et remplir une fiche de renseignements (à retirer en mairie).
 - déposer ces documents, en double exemplaire, en mairie pour transmission au SPANC (La Lyonnaise des Eaux), qui validera ou non la conception du projet.
- Une fois la validation du SPANC, les travaux pourront être réalisés.
- Après la réalisation des travaux, 149.50 € seront facturés par le Syndicat des Eaux de Pont An Ilis. Cela correspond aux prestations de la Lyonnaise des Eaux pour le suivi des dossiers (montant pour la vérification de la conception et la réalisation des travaux).
- Le contrôle des installations d'assainissement non collectif dans le cas d'une transaction immobilière est facturé 145.32 € TTC / contrôle par la Lyonnaise des Eaux (directement au demandeur).
- Renseignements auprès de la Lyonnaise des Eaux - Tel: 02.98.69.06.20.

SUBVENTIONS:

Des subventions (60% du montant TTC des travaux et étude de sol avec un coût plafond de 8.500€ TTC) peuvent être accordées aux particuliers pour la réhabilitation de leur assainissement non conforme, sous certaines conditions:

> La mise en conformité dans le cadre de l'achat d'une maison après le

1er janvier 2011 n'est pas éligible.

> Avoir un rejet direct des eaux vannes et/ou eaux ménagères.

Les Travaux ne doivent pas être commencés avant toute demande de subvention.



Pour plus de renseignements, contacter Nadège RIOUAL
du Syndicat des Eaux de Pont An Ilis - Mairie de PLOUGOURVEST (Tel:
02.98.68.53.49).

✓La commune de Saint-Derrien organise une réunion publique sur la prévention et la lutte contre le frelon asiatique. Elle aura lieu **le mardi 13 décembre 2016 à 18h30 dans la salle polyvalente.**

✓Retrouvé une clé bleue et un téléphone portable sur la commune, se renseigner à la mairie.

✓Loue maison T2 mitoyenne à la mairie. Renseignements au 06 17 19 57 92.

✓Scrap Booking : Recherche bénévoles pour monter une association de scrap à SAINT-SERVAIS. Pas besoin de s'y connaître, justement l'asso est faite pour apprendre et découvrir les différentes techniques, des ateliers adultes et enfants sont déjà proposés. Prochain RDV le 22 novembre à 20h30 pour adultes à la salle des associations. Pour tous renseignements : armelle.kerdoncuff@laposte.net

BULLETIN N°167- JANVIER 2017 : Les annonces pour le prochain bulletin d'informations devront parvenir à la Mairie par mail sous un format informatisé afin d'éviter des erreurs de retranscription (merci de mettre l'article en pièce jointe) pour le mercredi 14 décembre 2016 à midi (dernier délai). Il sera distribué au cours de la semaine 51.